

Paris, le 15 février 2011

Communiqué de presse

La Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets dédié aux communes qui s'engagent pour promouvoir l'utilisation des défibrillateurs cardiaques

La Fondation CNP Assurances lance un nouvel appel à projets dédié aux communes, aux communautés de communes, aux CCAS et aux associations de maires sur son nouvel axe de soutien : "*L'amélioration de la prise en charge des personnes en situation d'urgence médicale : arrêt cardiaque et premiers secours*".

La Fondation CNP Assurances sollicite la présentation de projets visant à mettre à disposition du public des défibrillateurs automatisés externes, à informer et à sensibiliser tout citoyen à leur utilisation et aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque.

Un nouvel axe d'engagement pour la Fondation CNP Assurances

Plus de 40 000 personnes meurent chaque année en France d'un arrêt cardiaque extra hospitalier. Une intervention rapide grâce au défibrillateur permettrait de sauver plusieurs milliers de vies par an.

Pour y contribuer, la Fondation CNP Assurances s'est depuis 2009 engagée sur le thème de « L'amélioration de la prise en charge des personnes en situation d'urgence médicale : arrêt cardiaque et premiers secours ».

En deux ans, la Fondation CNP Assurances a déjà financé l'implantation **de 1500 défibrillateurs cardiaques et la formation à leur utilisation dans 878 communes et collectivités locales pour un montant de 802 000 euros de subvention.**

Fidèle à sa vocation d'initiateur et d'incubateur, la Fondation CNP Assurances a en effet choisi de favoriser des projets dans des domaines encore peu développés mais dont la réalisation, la diffusion et la pérennisation servent l'intérêt général sur le long terme.

Les conditions de l'appel à projet :

Les projets devront :

- proposer la mise en place de défibrillateurs automatisés externes ;
- être accompagnés d'une action d'information et de sensibilisation de la population à l'utilisation des défibrillateurs et aux gestes de premiers secours en cas d'arrêt cardiaque ;
- donner lieu à une réalisation concrète et bénéficier à la collectivité ;
- proposer des équipements techniques de qualité. Le choix du matériel devra être fait avec beaucoup de précautions, en privilégiant un équipement portant impérativement le marquage CE et proposant une utilisation la plus simple possible par le public. Sa maintenance devra être particulièrement rigoureuse.

Le partenariat entre la commune et la Fondation CNP Assurances sera apprécié selon la capacité de la commune à :

- s'impliquer financièrement de façon significative ;
- diffuser l'information et sensibiliser le grand public ;
- réaliser une évaluation de son programme de Défibrillation Automatisée Externe en liaison avec les professionnels de la santé et du secours.

Les modalités de l'aide de la Fondation CNP Assurances

L'offre de la Fondation CNP Assurances porte sur :

- le financement d'un ou plusieurs défibrillateurs, semi-automatiques ou entièrement automatiques, avec boîtiers de protection, mis à disposition en libre-service (hors frais d'installation). Le (ou les) défibrillateur(s) devront être installés dans des points de passage très fréquentés et les plus appropriés ;
- le soutien d'une action d'information et de sensibilisation à l'utilisation du DAE et à la Réanimation Cardio Pulmonaire (RCP).

La Fondation CNP Assurances ne finance en aucun cas les dépenses de fonctionnement récurrentes de structures ni les dépenses liées à l'installation et à la maintenance des défibrillateurs et équipements connexes. Le montant de la subvention qui sera allouée à chaque commune sera déterminé par le Comité de sélection de la Fondation CNP Assurances.

Dotée chaque année de plus de 530 000 euros de subvention, la Fondation CNP Assurances s'appuie, pour le choix de ses actions, sur l'expertise de son Comité exécutif, composé de représentants de l'entreprise et de spécialistes dans le domaine de l'urgence médicale et premiers secours.

Pour présenter un projet

Télécharger l'appel à projet et le dossier de candidature sur le site <http://www.cnp.fr> Rubrique « Fondation et Mécénat / Fondation CNP Assurances / Arrêt cardiaque et premiers secours ».

Remplir le dossier de candidature et renvoyer à la Fondation :

- un exemplaire par courrier postal à l'adresse suivante :

Fondation CNP Assurances

4, place Raoul Dautry – 75716 PARIS Cedex 15

- un exemplaire par courrier électronique (version non protégée en format Word) à : fondation@cnp.fr

Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 17septembre 2011.

Pour contacter la Fondation CNP Assurances :

Fondation CNP Assurances

4, place Raoul Dautry – 75716 PARIS Cedex 15

Fax : 01 42.18.92.85

E-mail : fondation@cnp.fr

Contact presse :

Florence de Montmarin/Tamara Bernard ☎ 01 42 18 86 51/19

servicepresse@cnp.fr